SOMMAIRE



ISSN : 1285-7254

Directeur de la publication :
R. Domergue
Rédacteur en chef :
J.-Cl. Barrière
Comité de rédaction :
P. Dassier - M.A. Doppia - J. Garric - Ch-Ch. Miellet - D. Réa - M. Viallard - Cl. Wetzel
Réalisation : Ektopic
Impression : Espace Graphic (Nice)

EDITO

2003, la croisée des chemins

Conformément à l'engagement écrit de la DHOS à la suite de notre préavis de grève du 25 novembre 2002 et du recours en manquement devant la Commission Européenne, les nouveaux décrets finalisant le contenu du Protocole du 22 octobre 2001 ont été publiés le 8 décembre 2002.

Alors, n'hésitons pas à savourer cette avancée statutaire !

La concrétisation du protocole du 22 octobre 2001 est un grand tournant pour l'hôpital public. Elle consolide l'attractivité du statut de PH. Ces mutations tant attendues sur le terrain sont aujourd'hui des mesures intégrées dans le statut du PH :

- La reconnaissance de la garde et des déplacements en astreintes, comme du travail effectif,
- La normalisation européenne et la possibilité de plages additionnelles au-delà de 48H (borne maximale), sur la base du volontariat,
- La mise en place d'une limitation au travail continu (24H),
- L'instauration d'une période de repos suffisant d'une durée équivalente. Cette mesure favorise la qualité des soins, en assurant un niveau de sécurité aux patients et aux PH qui les soignent,
- L'ouverture d'un Compte Epargne Temps (pour les jours RTT) est certainement une innovation prometteuse. Hélas le texte publié est étriqué. Des amendements sont à prévoir.

La valeur du temps médical dans le système public hospitalier est donc enfin reconnue, tant sur le plan financier, que sur son niveau plus value sociale. Le protocole du 22 octobre 2001 doit permettre le décloisonnement de l'hôpital par l'impérieuse rénovation du mode de fonctionnement interne des Hôpitaux. La recomposition régionale du paysage hospitalier est inéluctable, non pour rationner l'offre de soins, mais pour rationaliser le fonctionnement et dimensionner de façon adéquate en ressources humaines pour assurer la mission de Service Public. L'évolution des mentalités et la démographie des acteurs de santé sont des composantes à ne pas négliger. La gestion des plateaux techniques et des sites opératoires doit aller vers plus d'efficience et aboutir à une solution audacieuse: l'instauration de centres de responsabilité…

Si la région semble une échelle acceptable pour élaborer un maillage sanitaire, nous devons nous garder de favoriser l'éclosion de 21 politiques autonomes de Santé sans cohérence d'ensemble. Une Europe des régions non solidaire sera rapidement rejetée. Le recours à la mutualisation régionale sur le plan logistique et humain ne sous-entend nullement une décentralisation dans la gestion et la nomination du Corps des PH. Le nomadisme n'est pas un critère attractivité pour une carrière. La volonté d'instaurer une hiérarchisation régionale entre les établissements publics de santé expose à la mise en place de relations « suzerain vassaux » qui deviendront rapidement intolérables dans un environnement concurrentiel.

Pour 2004, la nouvelle nomenclature de la CNAM, et la tarification à l'activité, vont obliger l'hôpital à s'adapter. Cette nomenclature intègre la fonction temps dans la cotation. Le dimensionnement des équipes en fonction du niveau d'activité ne sera plus une gageure. Pour rester compétitif, l'hôpital devra rénover son organisation vers plus d'efficience et de transparence (tableaux de service). Mais rien ne se fera sans la participation du personnel médical et para médical. D'où l'importance de consolider l'attractivité de la carrière hospitalière et de promouvoir la qualité de l'environnement logistique et des relations humaines. C'est dans cet esprit qu'il faut maintenant aborder la phase opérationnelle.

Pour 2003, la mise en place sur le terrain, du protocole du 22 octobre 2001, est un de nos objectifs prioritaires. Cela imposera pour le SNPHAR et ses mandants, une vigilance et une mobilisation de tous les instants. Il en va de la responsabilité et de l'engagement de chacun d'entre nous….

Mais pour le moment savourons cette avancée statutaire !

Joyeux Noël et Bonne Année 2003 !

Patrick DASSIER - Président du SNPHAR
Didier REA - Secrétaire Général du SNPHAR